

Mons, le 22 janvier 2024

Madame la Conseillère,  
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter le/les point(s) suivant(s) à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 23 janvier 2024 :

### Huis clos

#### □ QUESTIONS ORALES D'ACTUALITÉ

- 16.1.** Désignation au poste de Directeur du département des sciences économiques, juridiques et de gestion de la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet.-  
Question de M. le Conseiller provincial Luc VANDENAMEELE.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

**Le Président du Conseil provincial  
Armand BOITE**





Le 23 janvier 2024.

**Question orale à Mr le député Provincial Eric Massin en charge de l'enseignement supérieur.**

**Désignation au poste de Directeur du département des sciences économiques, juridiques et de gestion de la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet.**

**Monsieur le député,**

Nous avons toujours dit avec le groupe PTB que nous nous ferions les porte-parole des travailleurs provinciaux ...

Hors la situation dans le cadre de la désignation du directeur du département des sciences économiques, juridiques et de gestion de Hainaut Condorcet, est source d'inquiétudes pour les travailleurs, ceux-ci se posent énormément de questions et pas forcément de réponses claires de la part de l'autorité, il est évident pour nous que les conditions de travail ne sont pas des meilleurs pour tous ces travailleurs.

Entre plaintes déposées par les deux candidats, personnel en burn-out suite à du harcèlement d'un des deux candidats, plainte collective déposée à l'encontre de ce même candidat par des membres du personnel de Charleroi pour harcèlement et tentative d'intimidation, mais il faut qu'un délégué syndical aille au comité bien-être pour que l'existence de cette plainte soit enfin reconnue et mise à l'ordre du jour du comité bien-être. Un rapport du Comité spécial de concertation bien-être au travail accablant ... Le service interne de prévention et de protection au travail commence enfin à se pencher sur la chose en juin 2023. Mais ils sont loin de se presser. Les conclusions risquent-elles de ne pas aller dans le sens voulu ? Bref une belle partie de ping-pong où les travailleurs sont dans le rôle de la balle ...

Mr le Député, les questions des travailleurs sont bien légitimes, ils se sentent garants d'un service public déjà tellement décrié ...

Ne serait-il pas plus judicieux de reporter la nomination à ce poste, et d'attendre la conclusion des enquêtes pour harcèlement ?

Les conseillers provinciaux ont-ils été informés correctement de ces plaintes du personnel ? Il semble que pour le directeur de la province et le collège provincial, «une plainte annule l'autre ». Est-ce ainsi que le nouveau directeur provincial traite le bien-être du personnel, lui qui a fait paraître un article dans le journal provincial à son entrée en fonction, disant que le bien-être était sa priorité ?

Pourquoi ne pas attendre les conclusions des analyses de risque psycho-social dans le département ? Comment peut-on proposer un candidat qui a poussé un collègue au désespoir ? Pourquoi le collège provincial n'informe-t-il pas complètement les conseillers provinciaux pour qu'ils votent en connaissance de cause ?

Et les questions sont encore nombreuses, la réputation de Condorcet, des enseignants, du service public est en jeu. Qui voudrait intégrer un établissement où le directeur est un harceleur ? Suivre des cours donnés par des enseignants malades, victimes de harcèlement ? Qui voudrait payer pour un enseignement sans profiter de l'encadrement et des cours qu'il est censé recevoir ?

En espérant, Mr le Député que vous pourrez donner réponses et elles sont légitimes, aux travailleurs, je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Pour le groupe PTB

Luc Vandenameele



**Luc PARMENTIER**

**Vice-Président du Conseil provincial**

**Collège provincial  
Rue Verte 13  
7000 Mons**

Montignies sur Sambre, le 22 janvier 2024

**Question d'actualité Conseil provincial du 23 janvier 2024 : FUTUR DE  
L'ENSEIGNEMENT PROVINCIAL SECONDAIRE QUALIFIANT À CHARLEROI EN  
DEHORS DE LA SYNERGIE AVEC LA VILLE DE CHARLEROI**

Chers Membres du Collège provincial,

Normalement ma question d'actualité commençait comme ceci : « Dans la Presse régionale, le député Eric Massin vient de dresser, rapidement, le futur de l'enseignement provincial qualifiant à Charleroi. Je suis déjà intervenu sur la synergie avec la Ville de Charleroi qui gèrera les écoles du tronc commun, c'est-à-dire le secondaire inférieur ainsi que sur les difficultés de dialogue y offérents mais ce n'est pas le propos de cette question ».

Mais, depuis lors, la synergie prévue entre la Ville de Charleroi et notre Province est tombée « dans la Sambre » par suite des inquiétudes et des craintes des équipes pédagogiques.

Concrètement, il n'y aura donc pas d'écoles de tronc commun à Charleroi mais le travail accompli lors des tractations devrait servir à l'élaboration d'un projet coconstruit avec notre corps enseignant.

Le futur de l'enseignement provincial entraînera d'importantes conséquences sur nos différentes ou nouvelles implantations.

1. Les travaux de la Samaritaine viennent d'être lancés avec un petit retard à l'allumage puisque les 77 containers devant accueillir 24 classes, un réfectoire, des espaces sanitaires et des bureaux n'arriveront que fin février avec une mise à disposition pour le mois de Mai. En attendant l'arrivée de ces containers, les élèves du premier degré secondaire ont été regroupés dans le bâtiment Variel sur le site de l'institut Jean Jaurès. Quant aux autres degrés, ils sont accueillis dans le bâtiment Ferrer derrière la vigie de l'UT, sur le campus. Apparemment, cette arrivée sur le site de l'UT pose d'importants problèmes de locaux et de mise à disposition de matériel adéquat. Les métiers paramédicaux n'ayant pas les mêmes demandes et attentes que les métiers de la construction.  
Pourriez-vous nous faire le point sur ces difficultés ?
2. Les travaux de la cité des Métiers sont toujours en cours mais une rumeur persistante nous signale que l'enveloppe prévue ne permettrait pas de finaliser entièrement sa mise en œuvre et qu'une partie du projet ne serait pas exécutée.  
Qu'en est-il exactement ?
3. Pas de travaux prévus pour l'instant, il me semble sur le site de l'institut Jean Jaurès, dans le quartier de la Brouchetterre. Site qui se consacrerait au sport, à l'infographie, aux langues et aux arts de la parole.  
Une modification des infrastructures est-elle envisagée ?
4. Un quatrième pôle ciblant l'alimentation serait au stade de la réflexion.  
Pourriez-vous nous en dire plus sur la situation géographique envisagée et les différents types de formation proposés ?



5. Fini le transfert de l'IPSMA de Marcinelle vers l'école Communale de La Garenne. La piste de la construction d'un complexe de la haute école devra voir le jour au vu de la vétusté des installations marcinelloises soit en restant à la rue du débarcadère soit sur le site de Mercure proche de la Cité des Métiers.

En une semaine, le futur de notre enseignement a été chamboulé. Merci de nous faire le point sur son avenir ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations.

**Luc PARMENTIER**  
***Vice-Président du Conseil provincial***